

Délibération du conseil d'administration n°2026/022

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-1, L712-2 et L712-3,

Vu le décret n°2022-1537 du 8 décembre 2022 modifié, relatif à la Comue de Toulouse,

Vu l'invitation qui a été adressée au Conseil d'Administration 8 jours avant la séance, conformément à l'article R17 du règlement intérieur de la Comue de Toulouse,

Considérant que 27 membres étaient présents ou représentés sur les 40 qui composent le conseil, le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration du 26 juin 2026

Après en avoir délibéré et considérant les résultats du vote, à savoir :

- 27 voix favorables
- 0 voix défavorable
- 0 membre ne prenant pas part au vote
- 0 abstention

DÉCIDE

Le Conseil d'administration approuve la modification de l'ensemble des tarifs de Médiad'Oc, centre de formation aux carrières des bibliothèques d'Occitanie (cf. document joint à la présente délibération).

Toulouse, le 26 juin 2026

Le Président de la Comue de Toulouse

Michael TOPLIS

NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 26 JUIN 2026

RÉDACTEUR : Jocelyne Deschaux

SERVICE : Médiad'Oc / SICD

DATE : 11 juin 2026

OBJET : Tarifs des formations de Médiad'Oc, centre de formation aux carrières des bibliothèques d'Occitanie

Exposition du contexte

Médiad'Oc est le Centre régional de Formation aux Carrières des Bibliothèques (CRFCB) de l'Occitanie, qui travaille pour les agents des bibliothèques de la région (bibliothèques de l'ESR comme des collectivités territoriales) à la formation continue des agents, aux préparations des concours, et au diplôme d'auxiliaire de bibliothèques de l'Association des bibliothécaires français (ABF).

Les tarifs des formations de Médiad'Oc ont été fixés dans la délibération n° 2022-034 votée en Conseil d'administration de la Comue le 24 juin 2022. Afin de s'adapter à l'évolution de l'offre de formations de Médiad'Oc. Certains tarifs ont par la suite été modifiés.

Une nouvelle modification est souhaitée, pour les stages organisés sur mesure à la demande d'un établissement.

Le vote de la totalité des tarifs Médiad'Oc est proposé, incluant cette modification. Ils figurent en annexe.

Modification du tarif des stages organisés sur mesure, à la demande d'un établissement

Dans le domaine de la formation continue, Médiad'Oc est appelé à concevoir et organiser des formations de type « Intra », c'est-à-dire à la demande des établissements pour, exclusivement, leurs agents. Ces stages « intra » n'entrent pas dans la convention qui lie Médiad'Oc et les différents établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche en Occitanie, et sont donc payants.

Aujourd'hui, le tarif demandé par les formateurs indépendants s'avère être relativement variable, en fonction de la demande précise des établissements demandeurs. Le tarif voté en mars 2025 ne convient plus à la réalité des tarifs des prestataires.

Intitulé à ce jour : « le devis sera établi sur la base d'un tarif allant de 150 € à 270 € l'heure, soit pour une journée de 6 heures : de 900 € à 1 620 € la journée de formation » (établi lors du CA de la Comue du 14 mars 2025).

Il est donc nécessaire de permettre un tarif des stages « intra » adaptatif.

Proposition de nouvel intitulé : « Le devis sera établi sur la base du tarif du prestataire retenu par l'établissement demandeur + 15 % de frais de gestion au bénéfice de Médiad'Oc ».

Le conseil d'administration est sollicité pour approuver la modification et l'ensemble des tarifs de Médiad'Oc.

Annexe : tarifs de Médiad'Oc



Tarifs des formations de Médiad'Oc **Centre de formation aux carrières des bibliothèques d'Occitanie**

Préambule

Les tarifs présentés dans ce document ne s'appliquent pas aux établissements ayant signé une convention avec Médiad'Oc, à l'exclusion des stages organisés sur mesure pour un établissement.

Certaines formations sont ouvertes gratuitement aux agents de la lecture publique d'Occitanie, sur subvention de la DRAC Occitanie.

Toute formation commencée est due en intégralité et ne peut donner lieu à aucun remboursement.

Tarifs des stages

Toute inscription à un stage organisé par Médiad'Oc est facturée **160 €** la journée par personne, quelle que soit la source du financement. Si le stage ne dure qu'une demi-journée, l'inscription sera facturée **80 €**.

Une réduction de 30% est appliquée pour l'inscription de toute personne sans employeur, non prise en charge par un organisme (justificatif requis).

Une réduction de 50% est appliquée pour toute personne sans employeur et non imposable et pour toute personne pouvant justifier d'un statut étudiant (justificatif(s) requis).

Tarifs des conférences « Mardis des bibliothèques » et des formations de type ateliers

Toute inscription à un Mardi des bibliothèques ou un atelier est facturée **50€** la demi-journée par personne, quelle que soit la source du financement.

Une réduction de 30% est appliquée pour l'inscription de toute personne sans employeur, non prise en charge par un organisme (justificatif requis).

Une réduction de 50% est appliquée pour toute personne sans employeur et non imposable et pour toute personne pouvant justifier d'un statut étudiant (justificatif(s) requis).

Forfait « Mardis des bibliothèques »

Toute personne peut souscrire un forfait « Mardis des bibliothèques » pour un montant de **200 €**. Ce forfait donne accès à 10 demi-journées de formation, à choisir dans le programme de l'année universitaire. La souscription d'un forfait ne donne droit à aucune réduction supplémentaire, quel que soit le statut de la personne. Par ailleurs, toute inscription à une préparation concours complète donne accès à la totalité du programme des mardis des bibliothèques.

Tarifs des stages organisés sur mesure, à la demande d'un établissement

Le devis sera établi sur la base du tarif du prestataire retenu par l'établissement demandeur + 15 % de frais de gestion au bénéfice de Médiad'Oc

Le devis comprend l'ensemble des frais d'organisation de la formation (rémunération du formateur, frais de déplacement et d'hébergement, matériel pédagogique, évaluation, etc.).

Tarifs de la préparation au diplôme d'auxiliaire des bibliothèques (ABF)

Les tarifs sont fixés par l'Association des Bibliothécaires de France.

- **1 000 €** pour toute personne finançant sa formation à titre individuel, sans prise en charge par son employeur ou un organisme.
- **1500 €** par personne dont le financement est pris en charge intégralement par son employeur ou un organisme.

Conformément aux dispositions prises par l'ABF, le financement peut être pris en charge intégralement ou partiellement par un employeur ou un organisme. Le restant de la somme dû est à la charge du candidat. Le coût de la formation est alors de **1500 €**.

Tarif d'inscription à un voyage d'étude

Un devis est établi tenant compte de la destination et du programme du voyage. Le tarif peut être de **100 € à 1 000 €** par participant.

Achat de matériel à l'usage des stagiaires pendant et après la formation

Dans certains cas de stages de formation continue, il s'avère nécessaire d'acheter du matériel pour chaque stagiaire, à utiliser lors de la formation, et qui restera, après la formation, à l'usage de chaque participant. Tarif : **35 € à 70 €** / Stagiaire.

Tarifs des préparations aux concours de Médiad'Oc

Les préparations aux concours peuvent se dérouler en présentiel ou à distance, selon le nombre d'inscrits.

Chaque candidat peut s'inscrire soit à une préparation complète à un concours, soit à un ou plusieurs modules de la préparation.

La préparation complète comprend :

- Des séances de formation aux épreuves écrites ;
- Une inscription aux Mardis des bibliothèques ;
- Un atelier mensuel d'analyse critique de la presse ;
- Un accès aux ressources pédagogiques de la plateforme de préparation aux concours du réseau national des CRFCB ;
- Une formation et deux entraînements aux épreuves orales, pour les candidats admissibles ;
- Un accès à la bibliothèque de Médiad'Oc.

Pour toute inscription à un concours, **une réduction de 30%** est appliquée pour toute personne sans employeur, non prise en charge par un organisme (justificatif requis).

Une réduction de 50% est appliquée pour toute personne sans employeur et non imposable et pour toute personne pouvant justifier d'un statut étudiant (justificatif(s) requis).

Préparation aux concours externes de conservateur d'Etat, de conservateur territorial, de bibliothécaire d'Etat et de bibliothécaire territorial

Préparation complète : 600 €

Préparation à la méthodologie de la note de synthèse : **200 €**

Préparation à la méthodologie de la composition de culture générale : **200 €**

Forfait « Mardis des bibliothèques » : **200 €**

Atelier d'analyse critique de la presse : **30 €/atelier**

Forfait « Préparation aux oraux » : **150 €**

Préparation au concours interne de bibliothécaire d'Etat

Préparation complète : 600 €

Préparation à la méthodologie de l'étude de cas : **200 €**

Préparation à la méthodologie du RAEP : **200 €**

Forfait « Mardis des bibliothèques » : **200 €**

Atelier d'analyse critique de la presse : **30 € / atelier**

Forfait « Préparation aux oraux » : **150 €**

Préparation au concours de Bibliothécaire Assistant Spécialisé de classe normale

Préparation complète : 600 €

Préparation à la méthodologie des épreuves écrites : **400 €**

Forfait « Mardis des bibliothèques » : **200 €**

Atelier d'analyse critique de la presse : **30 € / atelier**

Forfait « Préparation aux oraux » : **150 €**

Préparation au concours de Bibliothécaire Assistant Spécialisé de classe supérieure

Préparation complète : 600 €

Préparation à la méthodologie des épreuves écrites : **400 €**

Forfait « Mardis des bibliothèques » : **200 €**

Atelier d'analyse critique de la presse : **30 € / atelier**

Forfait « Préparation aux oraux » : **150 €**

Préparation aux concours d'assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques et d'assistant territorial qualifié de conservation du patrimoine des bibliothèques

Préparation complète : 600 €

Préparation à la méthodologie des épreuves écrites : **400 €**

Forfait « Mardis des bibliothèques » : **200 €**

Atelier d'analyse critique de la presse : **30 € / atelier**

Forfait « Préparation aux oraux » : **150 €**

Préparation aux concours de magasinier et de magasinier principal

Préparation complète : 600 €

Préparation à la méthodologie des épreuves écrites : **400 €**

Forfait « Mardis des bibliothèques » : **200 €**

Atelier d'analyse critique de la presse : **30 € / atelier**

Forfait « Préparation aux oraux » : **150 €**

Préparation au concours d'adjoint territorial du patrimoine

Préparation complète : 600 €

Préparation à la méthodologie des épreuves écrites : **400 €**

Forfait « Mardis des bibliothèques » : **200 €**

Atelier d'analyse critique de la presse : **30 € / atelier**

Forfait « Préparation aux oraux » : **150 €**

Préparation aux oraux d'un concours

Tarif pour un entraînement à chaque épreuve orale : **50 €**

Forfait « préparation aux oraux » : **150 €**

Le forfait comprend :

- Une séance de présentation des épreuves orales ;
- Un entretien métier avec un professionnel ;
- Deux entraînements à chaque épreuve orale.

Tarif national des préparations aux concours 100% à distance du réseau des CRFCB

Le tarif est fixé au niveau national par l'ADCRFCB, il s'applique dans toutes les régions.

Chaque préparation comprend :

- Un accès à une plateforme de formation à distance comprenant des ressources pédagogiques produites par des professionnels des bibliothèques,
- Une séance d'une heure de tutorat mensuel,
- La correction de 3 à 5 devoirs blancs (selon le concours préparé),
- Des séances de présentation de la méthodologie des épreuves et des ateliers collaboratifs sont également proposés aux candidats en visioconférence.

Tarif pour une inscription à la préparation d'un concours (pour toute personne finançant sa formation à titre individuel, sans prise en charge par son employeur ou un organisme) : **400 €**

Tarif pour une inscription à la préparation d'un deuxième concours (pour toute personne finançant sa formation à titre individuel, sans prise en charge par son employeur ou un organisme) : **200 €**

Le tarif d'une préparation à un concours est fixé à 660 € par personne quand le financement est pris en charge intégralement par son employeur ou un organisme.